

#### METZ MÉTROPOLE

HARMONY PARK | 11 bd Solidarité | BP 55025 | 57071 METZ CEDEX 3 T. 03 87 20 10 00 | F. 03 87 20 10 29 | www.metzmetropole.fr

Nombre de membres au Conseil métropolitain :

108 titulaires - 39 suppléants

Conseillers en fonction : 108 titulaires – 39 suppléants Conseillers présents : 78 Dont suppléant(s) : 1 Pouvoirs : 16

Absent(s) excusé(s) : 19 Absent(s) : 12

Absent(s

Vote(s) pour: 92 Vote(s) contre: 0 Abstention(s): 2

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL METROPOLITAIN

Séance du Lundi 24 septembre 2018,

Date de convocation : 18 septembre 2018

Sous la présidence de Monsieur Jean-Luc BOHL, Président de Metz Métropole, Maire de Montigny-lès-Metz.

Secrétaire de séance : Hélène KISSEL.

Point n° 2018-09-24-CC-2:

Rapport d'activité de la Commission Consultative des Services Publics Locaux pour l'année 2017.

Rapporteur: Monsieur Alain CHAPELAIN

Le Conseil,

Les Commissions entendues,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L. 1413-1, CONSIDERANT qu'il appartient au Président de la Commission Consultative des Services Publics Locaux de présenter à l'assemblée délibérante un état des travaux réalisés par cette Commission au cours de l'année précédente,

PREND ACTE du rapport d'activité 2017 de la Commission Consultative des Services Publics Locaux, joint en annexe.

Pour extrait conforme Metz, le 25 septembre 2018 Pour le Président et par délégation Le Directeur Général des Services

Hélène KISSE

#### RAPPORT D'ACTIVITE DE LA COMMISSION CONSULTATIVE DES SERVICES PUBLICS LOCAUX - ANNEE 2017

L'article L. 1413-1 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit que les Etablissements Publics de Coopération Intercommunale de plus de 50 000 habitants créent une Commission Consultative des Services Publics Locaux pour l'ensemble des services publics qu'ils confient à un tiers par convention de délégation de service public ou qu'ils exploitent en régie dotée de l'autonomie financière.

#### I. Rôle de la Commission Consultative des Services Publics locaux :

La Commission examine chaque année sur le rapport de son Président :

- le rapport, établi par le délégataire de service public, comportant notamment les comptes retraçant la totalité des opérations afférentes à l'exécution de la délégation de service public et une analyse de la qualité de service,
- les rapports sur le prix et la qualité du service public d'eau potable, sur les services d'assainissement et sur les services de collecte, d'évacuation ou de traitement des ordures ménagères,
- un bilan d'activité des services exploités en régie dotée de l'autonomie financière,
- le rapport établi par le cocontractant d'un contrat de partenariat.

Elle est consultée pour avis par l'assemblée délibérante sur :

- tout projet de délégation de service public, avant que l'assemblée délibérante ne se prononce,
- tout projet de création d'une régie dotée de l'autonomie financière, avant la décision portant création de la régie,
- tout projet de partenariat avant que l'assemblée délibérante ne se prononce,
- tout projet de participation du service de l'eau ou de l'assainissement à un programme de recherche et de développement, avant la décision d'y engager le service.

En fonction de l'ordre du jour, la Commission peut, sur proposition de son Président, inviter à participer à ses travaux, avec voix consultative, toute personne dont l'audition lui paraît utile.

La majorité des membres de la Commission peut demander l'inscription à l'ordre du jour de toute proposition relative à l'amélioration des services publics locaux.

#### II. Composition de la Commission Consultative des Services Publics Locaux :

La Commission Consultative des Services Publics Locaux, présidée par Monsieur le Président ou son représentant, comprend des membres de l'assemblée délibérante, désignés dans le respect du principe de la représentation proportionnelle, et des représentants d'associations locales, nommés par l'assemblée délibérante.

Les membres de la Commission ont été désignés, comme suit, par délibération du Conseil de Communauté en date du 2 juin 2014 :

- Monsieur le Président ou son représentant, en qualité de Président,
- en qualité de membres du Conseil de Communauté élus en son sein :
  - Monsieur Guy BERGE, titulaire
  - Monsieur Thierry HORY, titulaire
  - Monsieur Daniel PLANCHETTE, titulaire
  - Monsieur François CARPENTIER, titulaire
  - Monsieur Pierre MUEL, titulaire
- Monsieur René DARBOIS, suppléant
- Monsieur Michel TORLOTING, suppléant
- Monsieur Stanislas SMIAROWSKI, suppléant
- Monsieur Jean-Yves LE BER, suppléant
- Madame Claude LANG, suppléant
- en qualité de représentants du milieu associatif local nommés par le Conseil de Communauté :
  - Monsieur Jean-Pierre CHARBONNIER (Association Familiale des Locataires de Woippy), titulaire
  - Madame Martine LUCKHAUS (Consommation, Logement et Cadre de Vie), titulaire
  - Madame Marie-Françoise THULL (Secours Populaire), titulaire
  - Monsieur Jean-Luc COLLETTE (Metz à Vélo), suppléant
  - Madame Jeanine ALBERTINI (Club Vosgien), suppléant
  - Monsieur Yves BRUNGARD (AGIRR-FNAUT), suppléant

Par arrêté en date du 3 juin 2014, Monsieur le Président a désigné Monsieur Alain CHAPELAIN pour le représenter en tant que Président de la Commission.

#### III. Réunions de la Commission Consultative des Services Publics Locaux en 2017 :

La Commission Consultative des Services Publics Locaux s'est réunie le 12 septembre 2017 pour l'examen du point suivant : Transformation de la Communauté d'Agglomération en Métropole : création d'une régie publique à personnalité morale et autonomie financière pour la gestion de l'eau.

Le Procès-Verbal de la réunion de la Commission Consultative des Services Publics Locaux en date du 12 septembre 2017 est annexé au présent rapport d'activité.

La Commission Consultative des Services Publics Locaux s'est également réunie le 4 octobre 2017 pour l'examen des points suivants :

- Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés - Exercice 2016,
- Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'assainissement. Exercice 2016,
- Délégation de Service Public pour le transport urbain de voyageurs Rapport annuel 2016,
- Délégation de Service Public relative à l'exploitation du Centre de Congrès de Metz Métropole
   Rapport Annuel 2016,
- Délégation de Service Public pour le développement et l'exploitation du Parc des Expositions de Metz Métropole - Rapport Annuel 2016,
- Délégation de Service Public pour la gestion de la Maison de l'Entreprise de Metz Métropole -Rapport Annuel 2016.

Le Procès-Verbal de la réunion de la Commission Consultative des Services Publics Locaux en date du 4 octobre 2017 est annexé au présent rapport d'activité.



METZ MÊTROPOLE COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION HARMONY PARK | 11 bd Solidarité | BP 55025 | 57071 METZ CEDEX 3 T. 03 87 20 10 00 | F. 03 87 20 10 29 | www.metzmetropole.fr

# PROCES-VERBAL DE LA COMMISSION CONSULTATIVE DES SERVICES PUBLICS LOCAUX

Mardi 12 septembre 2017

La Commission Consultative des Services Publics Locaux de la Communauté d'Agglomération de Metz Métropole s'est réunie dans la salle de réunion "Paul Verlaine", 11 boulevard Solidarité à Metz, le mardi 12 septembre 2017 à 18h30, sous la présidence de Monsieur Alain CHAPELAIN, Vice-Président de Metz Métropole, Maire de Longeville-lès-Metz.

#### Etaient présents :

Mesdames: LUCKHAUS (Consommation - Logement - Cadre de Vie) / ALBERTINI (Club Vosgien) /

Messieurs: CHAPELAIN (Metz Métropole) / LE BER (Metz Métropole) /

#### Etaient absents et excusés :

Madame THULL (Secours Populaire) /

Messieurs : BERGE (Metz Métropole) / HORY (Metz Métropole) / PLANCHETTE (Metz Métropole) / CARPENTIER (Metz Métropole) / MUEL (Metz Métropole) / DARBOIS (Metz Métropole) / BRUNGARD (AGIRR-FNAUT) /

#### Etait absent:

Monsieur CHARBONNIER (Association Familiale des Locataires de Woippy)

#### Assistaient également à la réunion :

- Monsieur JOLY, Responsable du Pôle Gestion des Assemblées Communautaires et de l'Information Publique à Metz Métropole,
- Monsieur LOGNON, Directeur Général Adjoint à Metz Métropole.
- Monsieur CARBONNET, Chargé de Mission Coordination des Projets de la Direction de la Mobilité et du Cadre de Vie à Metz Métropole.

### Point n° 1 : Transformation de la Communauté d'Agglomération en Métropole : création d'une régie publique à personnalité morale et autonomie financière pour la gestion de l'eau.

Monsieur le Président procède à une présentation du projet de création d'une régie publique à personnalité morale et autonomie financière pour la gestion de l'eau dont les éléments saillants sont les suivants :

- la Communauté d'Agglomération de Metz Métropole a engagé le processus la conduisant à obtenir le statut de Métropole au 1<sup>er</sup> janvier 2018,
- à cette date, Metz Métropole se verra transférer les compétences prévues à l'article L. 5217-2 du Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment la compétence en matière d'eau potable,
- la compétence eau de la Métropole sera portée, en majorité, par diverses structures syndicales sur son territoire,
- s'agissant de l'alimentation et de la distribution assurées par son service des eaux, la Commune de Montigny-lès-Metz et les Communes affiliées d'Augny, Marly, Moulins-lès-Metz, Scy-Chazelles et Châtel-Saint-Germain se sont prononcées en faveur d'un retour en gestion publique au terme du contrat d'affermage les liant à la SAUR jusqu'au 30 juin 2018 et ont exprimé leur souhait de création d'une régie publique à personnalité morale et autonomie financière pour la gestion de l'eau,

 les Communes isolées de Féy, Marieulles, Rozérieulles et La Maxe ont acté par délibération de leur volonté de rejoindre cette régie personnalisée pour la gestion de l'alimentation et de la distribution de leur eau potable.

- la régie à personnalité morale est un Etablissement Public à caractère Industriel et Commercial, distinct de la collectivité de rattachement, disposant d'une autonomie pour la passation des marchés, le recrutement des agents, la fixation des redevances, etc. mais aussi en termes de responsabilité puisque la régie personnalisée et ses dirigeants assument l'essentiel des risques juridiques liés à la gestion du service en lieu et place de la Métropole de Metz,

 la création d'une régie dotée de la personnalité morale n'est pas un transfert de compétence. La Métropole messine demeure autorité organisatrice du service et, avec son exécutif, contrôle la régie.

Monsieur le Président indique que conformément à l'article L. 1413-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, la Commission Consultative des Services Publics Locaux est consultée pour avis par l'assemblée délibérante sur tout projet de création d'une régie dotée de l'autonomie financière avant la décision portant création de la régie. A cet égard, la Commission est priée de bien vouloir émettre son avis sur le projet de création d'une régie publique à personnalité morale et autonomie financière chargée de gérer l'alimentation en eau et la distribution de l'eau potable.

En réponse à une interrogation de Madame LUCKHAUS, Monsieur LOGNON précise que le projet de création de la régie concerne la Ville de Montigny-lès-Metz et les communes affiliées et que s'agissant de la Ville de Metz et des communes associées, il est envisagé de créer un Syndicat mixte au 1<sup>er</sup> janvier 2018.

Madame LUCKHAUS indique qu'elle souhaiterait connaître la nature de la structure de gestion de la régie et le statut des personnels. Monsieur LOGNON précise que la régie nouvellement créée sera un Etablissement Public à caractère Industriel et Commercial, distinct de la collectivité de rattachement et géré par un Conseil d'Administration. En termes de gestion du personnel, notamment, la régie permet une souplesse de gestion proche d'une structure privée, tout en garantissant un contrôle par Metz Métropole qui demeure l'autorité organisatrice du service. Concernant le personnel actuel de la SAUR, les salariés sous contrats privés seront repris directement par la régie, de même que certains personnels du service des eaux de la Ville de Montigny-lès-Metz.

Suite à une question de Madame LUCKHAUS sur la composition du Conseil d'Administration et en particulier sur la représentation des usagers au sein de cette instance, Monsieur LOGNON indique que les administrateurs de la future régie seront au nombre de 16, répartis au sein des deux collèges suivants :

- premier collège : 12 membres issus de Metz Métropole, désignés parmi les Conseillers communautaires représentant les communes du périmètre de la régie,

- second collège : 4 membres issus des usagers de la régie ou personnes qualifiées.

Suite à une intervention de Monsieur LE BER et à la demande des membres présents souhaitant une clarification concernant le prix de l'eau, Monsieur LOGNON indique que celui-ci sera le même pour tous les usagers de la régie mais que les prix pratiqués par les autres structures syndicales présentes sur le territoire de Metz Métropole seront différents.

En réponse à un questionnement de Monsieur LE BER concernant la représentation des Communes au sein des structures syndicales, Monsieur LOGNON expose le mécanisme de représentation-substitution en vertu duquel une représentation de Metz Métropole, en substitution des Communes du périmètre concerné, sera opérée au sein des diverses structures syndicales portant la compétence eau sur le territoire métropolitain.

En conclusion, Monsieur le Président tient à souligner que l'eau est un bien précieux constituant, comme tel, un enjeu d'avenir. Il met l'accent, à cet égard, sur la nécessité d'éviter tout gaspillage de cette ressource.

Aucune autre remarque n'étant formulée, la Commission émet un avis favorable à l'adoption de ce point.

Plus aucune question n'étant posée, la séance est levée.

(La séance est levée à 19h15)

Le Président de la Commission Consultative des Services Publics Locaux

Alain CHAPELAIN

Maire de Longeville-lès-Metz



METZ MÉTROPOLE COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
HARMONY PARK | 11 bd Solidarité | BP 55025 | 57071 METZ CEDEX 3
T. 03 87 20 10 00 | F. 03 87 20 10 29 | www.metzmetropole.fr

# PROCES-VERBAL DE LA COMMISSION CONSULTATIVE DES SERVICES PUBLICS LOCAUX

Mercredi 4 octobre 2017

La Commission Consultative des Services Publics Locaux de la Communauté d'Agglomération de Metz Métropole s'est réunie dans la salle de réunion "Paul Verlaine", 11 boulevard Solidarité à Metz, le mercredi 4 octobre 2017 à 18h00, sous la présidence de Monsieur Alain CHAPELAIN, Vice-Président de Metz Métropole, Maire de Longeville-lès-Metz.

#### Etaient présents :

Messieurs: CHAPELAIN (Metz Métropole) / LE BER (Metz Métropole) / BRUNGARD (AGIRR-FNAUT)

#### Etaient absents et excusés :

Mesdames : LANG (Metz Métropole) / LUCKHAUS (Consommation – Logement – Cadre de Vie) / ALBERTINI (Club Vosgien) /

Messieurs : BERGE (Metz Métropole) / HORY (Metz Métropole) / DARBOIS (Metz Métropole) / SMIAROWSKI (Metz Métropole) /

#### Etaient absents:

Madame: THULL (Secours Populaire) /

Messieurs : PLANCHETTE (Metz Métropole) / CARPENTIER (Metz Métropole) / MUEL (Metz Métropole) / CHARBONNIER (Association Familiale des Locataires de Woippy)

#### Assistaient également à la réunion :

- Monsieur JOLY, Responsable du Pôle Gestion des Assemblées Communautaires et de l'Information Publique de Metz Métropole,
- Monsieur GADEYNE, Responsable du Pôle Gestion des Déchets de Metz Métropole,
- Madame LUPIN, Directeur Administratif et Financier à la Direction du Développement et de l'Aménagement Durable de Metz Métropole,
- Madame ANTOINE, Directeur Administratif et Financier à la Direction de la Mobilité et du Cadre de Vie de Metz Métropole,
- Madame THIRY, Chargée du suivi de la Délégation de Service Public pour le transport urbain de voyageurs au Pôle Mobilité et Déplacements de Metz Métropole,
- Madame MUSSOT, Chargée d'opérations au Pôle Gestion des Milieux Aquatiques et des Réseaux d'Assainissement de Metz Métropole.

Monsieur le Président remercie les membres de la Commission Consultative des Services Publics Locaux de leur présence, puis il rappelle que la Commission procède chaque année à l'examen :

- du rapport sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés en application de l'article L. 2224-17-1 du Code Général des Collectivités Territoriales,
- du rapport sur le prix et la qualité du service public d'assainissement conformément à l'article L. 2224-5 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Monsieur le Président précise par ailleurs qu'en application de l'article L. 1411-3 du même Code, la Commission Consultative des Services Publics Locaux examine chaque année le rapport annuel établi par les délégataires des Délégations de Service Public (DSP). Ces rapports, comportant notamment les comptes retraçant la totalité des opérations afférentes à l'exécution de la DSP et une analyse de la qualité de service de l'année précédente, portent sur les DSP suivantes :

- transport urbain de voyageurs,
- exploitation du Centre de Congrès de Metz Métropole,
- développement et exploitation du Parc des Expositions de Metz Métropole,
- gestion de la Maison de l'Entreprise de Metz Métropole.

## Point n° 1 : Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés - Exercice 2016.

Monsieur GADEYNE effectue une présentation synthétique des éléments caractéristiques contenus dans le rapport.

Monsieur le Président s'interroge sur les raisons de la diminution des tonnages globaux de l'ensemble des déchets ménagers assimilés collectés par Metz Métropole. En réponse, Monsieur GADEYNE indique que cette baisse est liée à la poursuite des actions de prévention mises en place depuis plusieurs années en réponse à l'objectif de réduction des déchets fixé par la loi.

Suite à une question de Monsieur LE BER, Monsieur GADEYNE confirme que la réduction des tonnages n'est pas liée à la baisse de la population mais constitue une diminution réelle.

Monsieur le Président déplore l'obsolescence programmée de certains équipements qui entraine une augmentation du nombre de matériels apportés en déchèteries.

Monsieur GADEYNE explique que les journées de récupération organisées dans les déchèteries en lien avec Emmaüs ont permis de trier plusieurs tonnes d'objets réutilisables (mobilier, décoration, électroménager, livres...) qui ont ainsi pu être détournées des déchèteries.

Monsieur LE BER constate que certaines déchèteries, dont celle de Metz-Nord en particulier, sont régulièrement saturées. Sachant que l'obligation d'apporter les déchets verts en déchèterie accentue encore ce phénomène de saturation, il souhaiterait savoir si des mesures sont prévues pour améliorer cette situation. Monsieur GADEYNE indique que la Régie HAGANIS, gestionnaire des déchèteries, a été chargée par Metz Métropole d'étudier les solutions appropriées. Monsieur GADEYNE ajoute que si certaines déchèteries sont saturées, d'autres sont en revanche sous-employées.

Suite à une question de Monsieur le Président, Monsieur GADEYNE indique que les 8 700 composteurs distribués dans les foyers de Metz Métropole depuis le lancement de l'opération en 2003 ont permis de réduire la quantité de déchets verts apportés en déchèterie.

Aucune autre remarque n'étant formulée, la Commission émet un avis favorable à l'adoption de ce point.

#### Point n° 2: Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'assainissement. Exercice 2016.

Madame MUSSOT procède à une présentation de la synthèse du rapport annuel.

Sachant que la Régie HAGANIS n'a pas eu recours à l'enfouissement pour éliminer les boues d'épuration, Monsieur le Président s'interroge sur les moyens employés pour procéder à leur évacuation. En réponse, Madame MUSSOT indique que les boues peuvent être évacuées en épandage agricole ou servir à la production de pellets de chauffage.

Aucune autre remarque n'étant formulée, la Commission émet un avis favorable à l'adoption de ce point.

#### Point n° 3 : Délégation de Service Public pour le transport urbain de voyageurs - Rapport annuel 2016.

Madame THIRY fait un exposé des principaux éléments contenus dans le rapport.

En réponse à une question de Monsieur LE BER, Madame THIRY indique que les véhicules réformés peuvent être :

- ferraillés,
- revendus.
- mis à disposition des pompiers dans le cadre de leurs exercices,
- cédés à titre gratuit à des associations caritatives.

Madame THIRY précise que les pièces détachées et les pneumatiques sont préalablement retirés des véhicules destinés au ferraillage.

A titre d'information, Madame THIRY indique aux membres de la Commission que la durée de vie d'un autobus classique est de 17 ans contre 12 pour un METTIS.

Suite à une interrogation de Monsieur LE BER, Madame THIRY précise que les bus sont achetés et non loués. Monsieur le Président ajoute que les pneus des véhicules font quant à eux l'objet d'une location.

Monsieur CHAPELAIN souhaite savoir s'il arrive qu'un TAD (Transport à la Demande) devienne un service régulier. Madame THIRY indique que c'est effectivement le cas pour 2 à 3 lignes Proxis par an.

Monsieur le Président fait part de sa difficulté à concevoir comment certaines autorités organisatrices parviennent à mettre en place des transports gratuits. Monsieur BRUNGARD tient à préciser à ce propos que l'association qu'il représente au sein de la Commission Consultative des Services Publics Locaux ne plaide pas en faveur de la gratuité des transports, sachant qu'un service non payant entrainerait nécessairement une baisse de la qualité de l'offre proposée aux usagers.

Madame THIRY précise que les recettes liées à la vente des titres de transport ne représentent qu'un tiers du budget transport.

Suite à une intervention de Monsieur LE BER, Madame THIRY confirme que le réseau est parfois saturé, en particulier aux heures de pointe, ce qui oblige certains voyageurs à attendre le passage du bus suivant.

Monsieur LE BER souhaiterait connaître la nature des contrôles auxquels il est procédé afin d'apprécier les conditions d'exercice du service public des transports. Madame THIRY précise que les mesures relatives à la qualité du service sont réalisées par des clients mystères, des mesures contradictoires entre Metz Métropole et la SAEML TAMM (Société Anonyme d'Economie Mixte Locale Transports de l'Agglomération de Metz Métropole), ou des mesures issues d'outils.

Suite à un questionnement de Monsieur BRUNGARD sur la mise en œuvre des axes de progrès, évoqués dans le Plan de Déplacements Urbains (PDU) de Metz Métropole, devant permettre de faciliter la circulation des bus, Madame THIRY confirme que diverses opérations, d'ores et déjà engagées ou à venir, vont dans le sens d'une optimisation du réseau. Dans cette perspective, il est prévu en particulier :

 de réaliser de nombreux travaux de voirie tels que des élargissements, aménagements de carrefours, suppression de ralentisseurs et création de couloirs spécifiques bus,

 de mettre en place un système d'aide aux feux tricolores visant à améliorer la performance et l'attractivité des cinq lignes structurantes.

Aucune autre remarque n'étant formulée, la Commission émet un avis favorable à l'adoption de ce point.

### Point n° 4 : Délégation de Service Public relative à l'exploitation du Centre de Congrès de Metz Métropole - Rapport Annuel 2016.

Madame LUPIN effectue une présentation synthétique des éléments figurant dans le rapport.

Monsieur le Président s'interroge sur les raisons de la baisse d'activité et du chiffre d'affaires par rapport à l'année précédente. En réponse, Madame LUPIN indique que le contexte lié aux attentats ainsi que la concurrence de certaines salles, situées à proximité et susceptibles d'être louées, peuvent expliquer ce ralentissement.

Suite à une question de Monsieur BRUNGARD, Madame LUPIN indique que, pour l'heure, le délégataire ne verse pas de redevance à Metz Métropole.

Aucune autre remarque n'étant formulée, la Commission émet un avis favorable à l'adoption de ce point.

## Point n° 5 : Délégation de Service Public pour le développement et l'exploitation du Parc des Expositions de Metz Métropole - Rapport Annuel 2016.

Madame LUPIN procède à une présentation de la synthèse du rapport annuel. Elle indique que les volumes d'activités de Metz Expo Evénements ont été en recul sur la majorité des paramètres : chiffres d'affaires, résultats, fréquentation. L'évènement majeur, qui reste la Foire Internationale de Metz, a également vu sa fréquentation baisser en 2016. Madame LUPIN précise que la forte affluence de l'année 2015, liée notamment à

l'organisation de l'exposition européenne d'aviculture, évènement exceptionnel qui a reçu de nombreux visiteurs, peut expliquer la baisse corrélative de fréquentation en 2016, de même que la concurrence forte de certaines salles situées à proximité.

Monsieur LE BER fait part de son inquiétude concernant cette baisse qui pose question dans la perspective de l'ouverture du futur Centre de Congrès.

Monsieur le Président indique, en réponse à une question de Monsieur LE BER, que les marchés aux puces ont connu une augmentation du chiffre d'affaires, du nombre d'exposants et une stabilisation du nombre de visiteurs.

Aucune autre remarque n'étant formulée, la Commission émet un avis favorable à l'adoption de ce point.

Point n° 6 : Délégation de Service Public pour la gestion de la Maison de l'Entreprise de Metz Métropole - Rapport Annuel 2016.

Madame LUPIN expose les éléments saillants contenus dans le rapport. Elle précise que la Maison de l'Entreprise constitue une pépinière permettant de répondre aux besoins d'hébergement des entreprises depuis leur création jusqu'à leur développement.

En réponse à un questionnement de Monsieur BRUNGARD, Madame LUPIN indique que la redevance d'occupation du domaine public et la redevance d'exploitation, fixées conventionnellement, s'élèvent respectivement à 1 000 € et à 4 392,85 € par an.

Suite à une interrogation de Monsieur LE BER, Monsieur le Président indique que le taux d'occupation pour la partie hébergement des entreprises est passé de 82% à 84% entre 2015 et 2016.

Aucune autre remarque n'étant formulée, la Commission émet un avis favorable à l'adoption de ce point.

Plus aucune question n'étant posée, la séance est levée.

(La séance est levée à 20 heures)

Le Président de la Commission Consultative des Services Publics Locaux

Alain CHAPELAIN Maire de Longeville-lès-Metz

### Résumé de l'acte 057-200039865-20180924-09-2018-DC2-DE

Numéro de l'acte : 09-2018-DC2

Date de décision : lundi 24 septembre 2018

DE Nature de l'acte :

Rapport d'activité de la Commission Consultative des Services Publics Locaux pour l'année 2017 Objet:

5.2 - Fonctionnement des assemblees Classification:

Catherine DELLES Rédacteur:

26/09/2018 AR reçu le :

Numéro AR: 057-200039865-20180924-09-2018-DC2-DE

99 AU-ERD2.pdf Document principal:

#### Historique:

26/09/18 14:45	En cours de création	
26/09/18 14:46	En préparation	Catherine DELLES
26/09/18 14:58	Reçu	Catherine DELLES
26/09/18 14:58	En cours de transmission	
26/09/18 15:00	Transmis en Préfecture	
26/09/18 15:04	Accusé de réception reçu	